



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date : le 22/01/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation : 16/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Vaux-en-Bugey, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Françoise RABILLOUD, Maire.

Présents : Françoise RABILLOUD, Evelyne RODIN, Éric BERGERET, Patrick FONTAINE, Franck CHARBONNEL, Laeticia DE OLIVEIRA, André GROSCLAUDE, Marie-Céline RAY, Jean-Marc BOEUFGRAS, Annie THOLOZAN, Célia DUPORT.

Absente : Anne-Sophie RAMBAUD

Procurations : Franck DESMARIS donne procuration à Jean-Marc BOEUFGRAS, Stéphanie DRUESNE donne procuration à Evelyne RODIN, Naïma MOLIARD donne procuration à Françoise RABILLOUD

Evelyne RODIN est nommée secrétaire de séance.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ajouter à l'ordre du jour 3 délibérations dont :

- 1 Déclaration d'intention d'Aliéner,
- 1 convention de gestion avec le SERA – Assainissement,
- 1 délibération sur le tarif de l'assainissement.

Ce qui est accepté à l'unanimité par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

1. URBANISME

1. Déclaration d'intention d'Aliéner (DIA) parcelle A 1634 – Après division parcellaire.
 - 3 voix pour : Franck CHARBONNEL, Célia DUPORT, Éric BERGERET.
 - 2 voix abstentions : Annie THOLOZAN et Laeticia DE OLIVEIRA.
 - 9 voix contre : Françoise RABILLOUD, Evelyne RODIN, Stéphanie DRUESNE, Patrick FONTAINE, André GROSCLAUDE, Jean-Marc BOEUFGRAS, Franck DESMARIS, Marie-Céline RAY, Naïma MOLIARD.
- Pas de préemption.

2. Déclaration d'intention d'Aliéner (DIA) parcelle A 543.
Pas préemption – unanimité
3. Déclaration d'intention d'Aliéner (DIA) parcelle AC 238 et B 1483 de terrain.
Pas de préemption – unanimité
4. Déclaration d'intention d'Aliéner (DIA) parcelle AB 835 – Clos Meinier
Pas de préemption – unanimité
5. Acquisition de parcelles A 1635 et A 1636
 - - 5 abstentions : Franck CHARBONNEL, Annie THOLOZAN, Evelyne RODIN, Stéphanie DRUESNE, Laeticia DE OLIVEIRA.
 - - 1 voix contre : Éric BERGERET.
 - - 8 voix pour : Françoise RABILLOUD, Patrick FONTAINE, André GROSCLAUDE, Jean-Marc BOEUFGRAS, Franck DESMARIS, Marie-Céline RAY, Naïma MOLIARD.
6. Déclaration d'intention d'Aliéner (DIA) parcelle AB 836 – Clos Meinier (rajoutée)
Pas de préemption – unanimité
7. Préemption fond artisanal et commercial (ancienne boulangerie)
Souhait de remettre un commerce – Mme le Maire va fixer un rendez-vous avec M. FRETON et se renseigne sur la possibilité de rachat de gré à gré, et revient vers le conseil.

2. FINANCES

- BUDGET ASSAINISSEMENT – Admission en non-valeurs.

Madame le Maire signale sur la demande de la Trésorerie de Montluel qu'il faut effectuer l'admission en non-valeurs pour un montant total de **158,40 €** sur le budget d'assainissement.

Toutes les pièces remises par la Trésorerie de Montluel pour justifier les démarches engagées en vue de recouvrer ces créances sont consultables au service des finances.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité.**

- BUDGET ASSAINISSEMENT – Créance éteinte

Madame le Maire rappelle que les créances éteintes sont des créances dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive, s'imposant à la collectivité et s'opposant à toute action en recouvrement.

Vu la saisie de la Trésorerie de Montluel en date du 20 décembre 2024, pour la prise en charge d'une créance éteintes d'un montant de **88,55 €** (taxe assainissement).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité.**

- BUDGET COMMUNAL – Admission en non-valeurs

Madame le Maire signale sur la demande de la Trésorerie de Montluel qu'il faut effectuer l'admission en non-valeurs pour un montant total de 206,38 € sur le budget communal.

Toutes les pièces remises par la Trésorerie de Montluel pour justifier les démarches engagées en vue de recouvrer ces créances sont consultables au service des finances.

Après avoir été exposé, le conseil municipal, **approuve à l'unanimité.**

- MODIFICATION DU TARIF DE L'EAU

Mme le Maire, rappelle à l'assemblée qu'au 1^{er} janvier 2026 la compétence assainissement basculera au syndicat SERA comme le prévoit la loi Notre. Les tarifs de toutes les communes adhérentes seront harmonisés. Il faut commencer à préparer le nivellement des prix de la taxe assainissement.

Le prix de l'assainissement collectif est de 1,30 €/m³ depuis le 1^{er} janvier 2023 et depuis il n'y a pas eu d'autre augmentation. Au regard des tarifs des autres communes et pour éviter une trop grosse augmentation en 2026, elle propose donc de porter le prix de l'assainissement collectif à 1,50 €/m³ à compter du 1^{er} janvier 2025.

- 10 voix pour : Françoise RABILLOUD, Evelyne RODIN, Patrick FONTAINE, Stéphanie DRUESNE, Laeticia DE OLIVEIRA, André GROSCLAUDE, Jean-Marc BOEUFGRAS, Franck DESMARIS, Naïma MOLIARD, Annie THOLOZAN
- 3 voix contre : Célia DUPORT, Éric BERGERET, Franck CHARBONNEL.
- 1 voix abstention : Marie-Céline RAY

Ceci étant exposé, le conseil municipal, **approuve la modification du tarif de l'eau.**

- MISE EN PLACE DE LA REFORME DES 3 REDEVANCES PRINCIPALES DES AGENCES ET OFFICES DE L'EAU SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT.

La commune ne gère que la redevance pour la performance de l'assainissement sur un tarif de base de 0.03/m³. Modulation en fonction de la performance : 0.3 pour la performance maximale.

Le conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la mise en place de la réforme des agences et offices de l'eau sur le budget assainissement.

- CONVENTION DE GESTION AVEC LE SERA

Mme le Maire, rappelle à l'assemblée que la commune de Vaux en Bugey basculera la compétence d'assainissement au SERA au 1 janvier 2026 et il est nécessaire d'établir une convention de gestion avec le SERA pour l'encaissement et le reversement de la taxe d'assainissement de Vaux en Bugey pour l'année 2025.

La convention avec le SIERA datant du 1^{er} janvier 2013 a pris en fin d'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **approuve à l'unanimité.**

- SUBVENTIONS ASSOCIATIONS POUR 2025

Mme Le Maire, informe que les subventions à verser aux associations au titre de l'année 2025 ont été étudiées en Commission « Finances » en tenant compte des demandes des associations.

Les subventions attribuées sont les suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION A VERSER (€)
ADAIS – Pascal Richer	500 €
AMIBOP BUGEY/ OLTREPO – Evelyne RODIN	200 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE VAUX – Michel POMATHIOD	1 200 €
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS – Félix MORRIER	180 €
A VAUX ACTIVITES – Sylvie GUICHARD	350 €

COMITE ASSOCIATIF POUR CAFE – Isabelle PREVIEU	450 €
CONSCRITS – Justine DULUYE	250 €
ASSOCIATION COMMUNALE PECHE ET CHASSE Laurent JOLIVET	300 €
LES PETITS VAUXOIS – Stéphanie DRUESNE	4 000 €
LES VAURIENS – Philippe BRISSON	400 €
MAISON PANIS – Jean REVERDY	400 €
MOTO VAUXOISE – Michel LORENZI	500 €
RANDONNEURS DU BUIZIN – Marcel GAUTHIER	300 €
SOU DES ECOLES – Jennifer CASANOVA	1 200 €
COOPERATIVE SCOLAIRE - F. VALEMBOIS	500 €
UNION SPORTIVE DE VAUX USVB – Bisiriy KOUNTA	1 100 €
LES BOUILLEURS DU BUIZIN – Franck DESMARIS	400 €
ASCOLEC – Mme VALLIER	100 €
AINSOL'HIT – Tiffany Mercier	100 €
BOWLING – Freddy Macrez	250 €
CAMELONS ROSES – Aurélie DURAND	500 €
AIN NATURE LOISIRS CLUB – Bisiriy KOUNTA Nouveau	300 €
AFRICA CŒUR – Franck DESMARIS	300 €
MONTANT TOTAL	13 780 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2025

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION VERSER (€)	A
LES VAURIENS	400 €	
CANTINE SCOLAIRE/PETITS VAUXOIS	6 000 €	
AMIBOP	400 €	
PETANQUE	150 €	
UNION SPORTIVE DE VAUX USVB	200 €	
AIN NATURE LOISIRS CLUB	200 €	
MONTANT TOTAL	7 350 €	
MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS 2025	21 130 €	

Ceci étant exposé, Le Conseil Municipal passe au vote :

- Pour : 12 voix
- Contre : 1 voix (Éric BERGERET)
- Abstention : 1 voix (Franck CHARBONNEL)

Le Conseil Municipal approuve le montant de chaque subvention à verser aux associations pour l'année 2025.

L'explication du vote : certaines associations n'avaient pas fourni leurs comptes.

3. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Diverses manifestations...
- AG SLIS de Vaux en Bugey – Vendredi 24 janvier 2025.
- Fresque (CCPA) : Réunion le 30 janvier 2025.
- Cycloportive Raid du Bugey : 27 avril 2025.
- Vogue 2025 : Après avis de la Gendarmerie qui conseille de maintenir la vogue – Place des Terreaux, sécurité du site. Après discussion avec les conscrits qui proposent des améliorations pour réduire les nuisances des riverains. La Commune qui s'engage à réduire le temps de fermeture du parking – Place des Terreaux. Après en avoir délibéré :
 - 2 abstentions : Annie THOLOZAN et Patrick FONTAINE.
Le Conseil Municipal a décidé de maintenir la Vogue – Place des Terreaux.
- Marathon de la biodiversité repérages faits : Les haies à la STEP – vont être plantées. Patrick FONTAINE rappelle qu'il ne faut pas mettre des protections en plastique. *Mme le Maire informe qu'il y aura un paillage.*
- Site internet : Plate-forme ferme au 31 mars, le site va migrer sur une nouvelle plate-forme. A l'aide un prestataire, puis les élus en charge du site de la commune seront formés. Une réunion de commission de communication aura lieu pour voir quoi garder. La Période de migration va poser quelques problèmes.
- Les granges situées quai du Buizin, sont démolies et **conservées** pour être remplacées par des parkings.
- La Commission travaux va être convoquée avant le budget.
- Les granges Quinson en bas de la route de Bettant : toujours en attente d'une réponse des domaines, Patrick FONTAINE s'occupe de l'avancement de ce dossier.

FIN DE SEANCE : 23h00



La Secrétaire de séance
Evelyne RODIN

Mme le Maire
Françoise RABILLOUD

